REÇU LE
22 OCT. 2026
Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

Publié le 26/10/2026

Séance ~~du Comité Syndical~~ du SMEP de la région de Jurançon du 15 octobre 2026

Le 15 octobre 2026, à 18 heures 00, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 8 octobre 2026 et transmise par voie électronique le 8 octobre 2026, et sous la présidence de ce dernier.

PRESENTS : M. ANNETTE Thierry (CAPBP), M. BERNOS Michel (CAPBP), M. BERTRANINE-CHANQUET Serge (LASSEUBETAT), M. BLONDE Pascal (CAPBP), M. CAMY Gilles (CCPN), Mme CORMY Céline (CAPBP), Mme CORMY Pauline (CAPBP), M. CREDOZ Robert (CAPBP), M. DAVANTES Jean-Charles (MORLAAS), M. DOMECQ Jean-Pierre (CAPBP), M. FALTRAUER Bernard (CAPBP), Mme HORROD Vanessa (CAPBP), Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique (CAPBP), M. LABORIE Nicolas (CAPBP), Mme LAUGÉ Martine (CAPBP), M. LESCUDÉ Frédéric (CAPBP), Mme MARQUE Christine (CAPBP), M. MAUBOULES Patrick (CAPBP), M. MORA Pascal (CAPBP), M. MORLAS Claude (CAPBP), M. PÉRÉ Gilles (CAPBP), M. POURTAU Xavier (CAPBP), Mme RANCES Edwige (CAPBP), M. VILLAIN Christophe (SERRES-MORLAAS), M. WILHELM Serge (CAPBP), M. ZIÉMÉ Bruno (CAPBP).

ABSENTS EXCUSES : M. BIZIÈRE Valéry (CAPBP), M. CANTON Marc (CCPN), M. DAROQUE Jean-Baptiste (BUZY), Mme JOUANINE Marie-Hélène (CAPBP - représentée par Mme CORMY Céline, déléguée suppléante), M. JACOTTIN Arnaud (CAPBP – représenté par M. CREDOZ Robert, délégué suppléant), M. LANNES Jean-Pierre (CAPBP – représenté par Mme RANCES Edwige, déléguée suppléante), M. PÉLISSIÉ Dominique (CAPBP – représenté par M. DOMECQ Jean-Pierre, délégué suppléant), Mme PÉRÉ Karine (CAPBP – représentée par M. WILHELM Serge, délégué suppléant), M. OMS Bernard (CCPN), M. SOUDAR Denis (CAPBP), M. TOBAL Nicolas (CCPN) et M. TURON Jean-Luc (CCPN).

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. BERNIARD Claude (LASSEUBE) a donné procuration à M. BERNOS Michel, M. CAGNA Lionel (CAPBP) a donné procuration à M. POURTAU Xavier, M. DUMAS François (CAPBP) a donné procuration à M. BLONDE Pascal, Mme HAURET Guénaëlle (SERRES-MORLAAS) a donné procuration à M. VILLAIN Christophe, M. PATRIARCHE Nicolas (CAPBP) a donné pouvoir à Mme HORROD Vanessa et M. STORDEUR Matthieu (MORLAAS) a donné procuration à M. DAVANTES Jean-Charles.

Secrétaire de séance : M. POURTAU Xavier.

Délibération n° 50-2026 – ASSAT – lotissement le Clos de Pyrènes : incorporation du réseau d'eau potable au domaine public du SMEP

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles DAVANTES

Le Rapporteur indique que le SMEP de la région de Jurançon a été sollicité par la commune d'Assat pour l'incorporation au domaine public de l'ensemble des canalisations et organes de distribution d'eau potable du lotissement Le Clos de Pyrènes.

Sous réserve du bon respect des certificats de conformité des réseaux d'eau potable desdits lotissements, émis par l'exploitant Agur, et après vérifications préalables des installations existantes, le Rapporteur propose de les incorporer dans le périmètre public du Syndicat.

Le Rapporteur ajoute que cette incorporation a pour effet de transférer au domaine public les obligations d'entretien, de surveillance ainsi que de renouvellement de ces réseaux et branchements d'eau potable.

Le Comité Syndical, après avoir entendu le Rapporteur dans ses explications, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accepter l'incorporation des réseaux d'eau potable du lotissement Pyrènes situé sur la commune d'Assat au domaine public géré par le Syndicat ;

CHARGE Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 26 Pouvoirs : 6 Nombre de votants : 32

Vote – Pour : 32 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Signature du Président :
Michel BERNOS

Signature du secrétaire de séance :
Xavier POURTAU